

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 mai 2020

CP2020_05_7
id. 5155

Le 5 mai 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département..

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :

Mme LE CORRE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LA PRODUCTION
DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Par délibération du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a prévu l'intervention de la collectivité en réservant des aides aux bailleurs sociaux, pour les surcoûts architecturaux et techniques en faveur des logements PLAI, à hauteur de 2 500 €, plafonnées à 10 logements, sous réserve que le Département ait été associé en amont au projet de construction ou d'acquisition.

Monsieur le Président soumet à la commission permanente un dossier présenté par Tarn et Garonne Habitat dans le cadre des demandes d'aides à la production de logements sociaux pour une opération relevant de la programmation Etat 2019.

Celui-ci sollicite une aide départementale pour une opération sur la commune de Caussade ayant fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués Etat.

opérateur	commune	opération	n° Progos	Travaux	Subvention
TGH	Caussade	39/41 rue Jean Moulin Fraissades — construction de 38 logements dont 6 PLAI (aide complémentaire aux 4 PLAI – log 05663)	LOG06008	Surcoût sondages de sol et topographie	15 000 €
TOTAL		6 logements PLAI x 2 500 €			15 000 €

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental (FHAB).

* Autorisation de programme 2020	47 500 €
* Engagement à la précédente commission	0 €
* Engagement à la présente commission	15 000 €
* Disponible	32 500 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid - 19,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement des réunions des organes délibérants en téléconférence,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 avril 2017 modifiant l'intervention de la collectivité en faveur des logements PLAI,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale de 15 000 € à Tarn-et-Garonne Habitat, au titre de la politique départementale pour la production de logements sociaux, pour la construction de 38 logements dont 6 PLAI sur la commune de Caussade ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental.

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le Président,

Christian ASTRUC